

L'info-Fassett

Juin 2022



RAPPORT DU MAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE FASSETT Exercice financier 2021

En conformité de l'article 176.2.2 du code municipal, voici les faits saillants de la situation financière de la municipalité suite à l'audit réalisé par le vérificateur général Raymond Chabot Grant Thornton pour l'année se terminant le 31 décembre 2021. La firme de vérificateur Raymond Chabot Grant Thornton en la personne de Monsieur Pierre-Charles La Haye, a présenté les états financiers lors de la séance du conseil municipal extraordinaire du 9 mars 2022. Selon l'analyse de la firme, la situation financière de la municipalité est dans une position favorable.

Faits saillants des états financiers

	Revenus			Dépenses	
	Budget planifié 2021	Budget réalisé 2021		Budget planifié 2021	Budget réalisé 2021
Taxes	716 769\$	736031\$	Administration générale	\$	209 162\$
Transferts	48 430\$	66 100\$	Sécurité publique	\$	139 552\$
Services rendus	97 619\$	97 909\$	Transport	\$	186 519\$
Imposition de droits;	23 650\$	39 244\$	Hygiène du milieu	\$	392 091\$
Autres revenus d'intérêts	0\$	0\$	Aménagement, urbanisme et développement	\$	44 112\$
Autres revenus	2 652\$	10 109\$	Loisirs et culture	\$	42 851\$
			Frais de financement	\$	23 760\$
Total	879 120\$	949 393\$	Total	\$	1 038 047\$
Transferts Subv.	0\$	18 064\$	Déficit lié à l'amortissement comptable		(70 590\$)
TOTAL	879 120\$	967 457\$			

L'exercice financier au 31 décembre 2021 s'est donc soldé par un déficit de 70 590 \$ relié aux amortissements fiscaux. Cependant après ajustement comptable la municipalité génère un excédent 136 090\$. La municipalité démontre une bonne santé financière et notre taux d'endettement reste bas et diminue d'année en année. Cette situation nous permet d'avoir une marge de manœuvre confortable pour des investissements future.

Principaux constats du rapport :

- Les revenus de taxes sont similaires a ce qui avait été budgétés pour l'année 2021,
- Les revenus de service rendus sont similaires à ce qui ont été planifiés,
- Les droits de mutation ont été plus importants en 2020 en comparaison avec 2021,
- Les travaux reliés aux dépenses de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) ont été beaucoup moins importants en 2021,
- Les dépenses reliées aux eaux usées sont élevées dû à la vidange des bassins cette année,
- Les dépenses en administration générale ont été plus élevées dues à l'élection de novembre dernier,
- On observe une diminution des dépenses pour les matières résiduelles puisque la collecte des déchets est sous contractée,
- L'endettement total net à long terme pour la municipalité est de 1 015 920\$. Ce montant prend en compte la portion de la dette de la MRC.

Planification stratégique

Le 2 juin dernier, le conseil municipal s'est penché sur les orientations à prioriser. De ces priorités, il y a entre autres la gestion des matières résiduelles, le service de sécurité incendie et la gestion de l'eau potable. Pour ce qui est des services de sécurité incendie, le conseil municipal veut maintenir le service actuel, mais surtout recruter et former de futurs pompiers qui pourront se joindre à la brigade actuelle. Au cours des prochaines semaines, restez à l'affut, car nous vous tiendrons au courant des autres priorités établies par le conseil.

Gestion des matières résiduelles

Saviez-vous que la collecte des ordures dans notre municipalité s'élève à plus de **14 tonnes de déchets par mois** ? Ces déchets se dirigent au site d'enfouissement et évidemment, tout cela a un coût. C'est beaucoup pour notre petite municipalité ! Lors de la rencontre de planification stratégique, nous avons discuté afin de trouver une façon de réduire considérablement le tonnage des déchets ultimes. Nous sommes donc en mode solution et exploration. En plus de réduire les différentes matières résiduelles et les coûts qui y sont associés, nous souhaitons sensibiliser les citoyens et leur apporter des outils pour réduire leur empreinte écologique.

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par une demande de dérogation mineure.

Les membres du Conseil de la municipalité ci-dessous mentionnés étudieront lors de la séance du conseil qui se tiendra le 13 juillet 2022, à 19h30, à la salle du conseil sise au 19, rue Gendron à Fassett, Québec la demande de dérogation mineure suivante :

Une dérogation mineure est demandée à l'effet de régulariser la superficie d'un bâtiment accessoire, soit un garage d'une superficie de 67 mètres carrés, alors que selon le règlement de zonage no. 2008-12, à l'article 9.2 k) 2, la superficie maximale autorisée pour un tel garage est 55 mètres carrés, donc une dérogation de 12 mètres carrés ;

Emplacement du lot : 16, rue Lafleur - lot 5 362 490

Lors de la séance du conseil municipal qui se tiendra le 13 juillet 2022, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Fassett, ce 23 juin 2022

Par Chantal Laroche

Directrice- Générale et Greffière - trésorière

Report de la soirée méritas - persévérance scolaire

En raison du faible taux d'inscription, nous devons reporter la soirée méritas qui était prévue le 30 juin. Puisque cette reconnaissance nous tient à cœur, nous soulignerons la persévérance de nos élèves lors de la fête de la famille le samedi 20 août prochain. Nous vous informerons des détails lors de la prochaine parution de l'Info-Fassett et sur la page Facebook. Merci de votre compréhension.

Achat d'un défibrillateur – Club de l'Âge d'Or – Cercle des Fermières

Le Club de l'Âge d'Or conjointement avec les cercles des fermières se sont procurer un défibrillateur cardiaque. Grâce à la vente du matériel du cercle des fermières et au financement du club, une formation sera également offerte aux différents membres. Le défibrillateur sera installé à la mairie, près du local du club. Bravo pour cette initiative.

La capsule environnementale du mois

Sensibilisation sur la consommation d'eau en bouteille

L'eau embouteillée est souvent préférée à l'utilisation de l'eau du robinet en raison de son goût plus neutre qui donne l'impression de qualité. Il faut toutefois savoir que le contrôle de la qualité de l'eau en bouteille est moins strict et souvent laissé à la discrétion des compagnies privées. En cas de doute sur la qualité de l'eau de votre robinet, soumis à un contrôle en continu, vous avez la recommandation de la faire bouillir. L'eau en bouteille peut aussi passer jusqu'à deux ans à la température ambiante et être exposée à la lumière. En comparaison, celle du robinet passe de 24 à 48 heures dans le réseau, ce qui fait en sorte qu'elle est plus fraîche. De plus, la fabrication, le transport et le recyclage de ces bouteilles requièrent l'utilisation de ressources non renouvelables. La majorité des bouteilles d'eau ne sont pas consommées à domicile. Elles se retrouvent alors souvent au rebut faute de bacs de recyclage dans les lieux publics.

Finalement, ce ne sont pas toutes les bouteilles qui sont mises au recalage qui sont recyclées. La présence d'étiquette et l'ajout d'additif au plastique nuisent à la qualité du tri et au coût de revente du plastique. Au Québec, le plastique neuf est plus abordable que le plastique recyclé, ce qui fait en sorte que les compagnies se tournent facilement vers ce choix au détriment du recyclage et de notre planète. La prochaine fois que vous voudrez acheter de l'eau en bouteille, pensez bien! Optez plutôt pour l'achat et l'utilisation d'une bouteille réutilisable que vous remplirez au robinet pendant plusieurs années.

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1159800/recuperation-recyclage-bouteilles-eau->

Pour nous joindre : 19, rue Gendron Fassett (Qc) J0V 1H0

Tél. : (819)423-6943 Fax : (819) 423-5388

www.village-fassett.com



MUNICIPALITÉ DE FASSETT

Pour recevoir l'Info-Fassett par courriel, écrivez à Cindy Turpin: reception@village-fassett.com